

VILLE DE NOYELLES-GODAULT

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 29 septembre 2010 au lieu habituel de ses séances.

Cette réunion était présidée par M. Jean URBANIAK, Conseiller Général, Maire.

Présents

M.M. BIZET Gérard, D'HERMY Mauricette, LEBON Didier, DELIERS Bernard, DUPUIS Marie-Charlotte, KOSCIANSKI Richard, DURAND Chantal, CATTIAUT Isabelle, MAYELLE Janine, VANDWALLE Gilbert, DELOBEL Marie-Thérèse, DAUCHY Michel, ROHAUT Claudie, MARVILDE Didier, SIMON Hervé, DI FILIPPO Maryse, PETIT Philippe, SENECHAL Jeanne, DAPVRIL Eric, PEUGNET Fabienne, DE TAILLEUR Marjorie, LECLAIRE Fabien, LECTEZ Aleksy

Absents excusés

OUDJIAL Samra (procuration en faveur de M. LEBON)
STAWSKI Patrice (procuration en faveur de M. DELIERS)
CORDONNIER Didier (procuration en faveur de M. BIZET)
BOUCHART Doriane (procuration en faveur de Mme DI FILIPPO)

Secrétaire de séance : M. LECTEZ Aleksy

Après l'appel nominal des membres du Conseil Municipal par le Directeur Général des Services de la Mairie, le quorum étant atteint, les questions inscrites à l'ordre du jour furent abordées.

*

Le Conseil Municipal

. à l'unanimité, approuve la réalisation de l'action intitulée « objectif santé, alimentation, sport » prévue à la médiathèque dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2011, et sollicite l'aide de l'Agence pour la Cohésion Sociale et Egalité (A.C.S.E.) de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général, de la Communauté européenne, de la Caisse d'Allocations Familiales.

. à l'unanimité, fixe l'organisation générale des classes de neige 2011 et en particulier les dates et lieu de séjour, le choix de l'organisme prestataire, le mode de transport, le budget prévisionnel de ce séjour et notamment la participation des parents et la participation communale. Les élèves de l'école Jules Ferry et de l'école Pierre et Marie Curie séjourneront au chalet

« Le Prariand » à LE REPOSOIR, (74950 Haute-Savoie) du samedi 5 février 2011 au vendredi 18 février 2011 (soit 14 jours).

Participation des familles

Un tarif dégressif a été instauré. Il sera demandé aux familles une participation financière aux frais de séjour de :

- 182,00 € pour un enfant,
- 290,00 € pour deux enfants,
- 333,00 € pour trois enfants,

pour la totalité du séjour tous frais compris (avec possibilité de paiement par acomptes). La Commune procédera à l'achat de bonnets et de gants qui seront offerts aux enfants en fin de séjour.

. **à l'unanimité**, révisé, à compter de la prochaine rentrée scolaire, les allocations attribuées aux écoles publiques pour l'organisation des sorties pédagogiques, soit 6,50 € par élève,

. **à l'unanimité**, autorise la vente des terrains situés lieux-dits « Cité Crombez », « la Couture » et « au-dessus de la Couture » soit 13 parcelles section AK au cadastre, pour un total de 133 836 m² à la société d'HLM PAS-de-CALAIS HABITAT au prix de un euro symbolique, pour l'aménagement de la résidence Jules Mousseron,

. **à l'unanimité**, autorise la vente de terrains situés lieu-dit « le marais défriché » ; deux parcelles, l'une de 67 m² pour 70 €, l'autre de 53 m² pour 60 €, à M. Laurent MELLIN et Mlle Guilaine PETIT et à Mme Marcelle FACQ, habitants de COURCELLES-les-LENS,

. **à l'unanimité**, approuve le compte-rendu d'activité au 31 décembre 2009 de la S.E.M. ADEVIA sur le bilan de l'opération « concession d'aménagement cavalier Nord de Noyelles-Godault » pour la résidence de l'Europe.

. **à l'unanimité**, approuve l'organisation d'une nouvelle concertation préalable avec la population, organisée par le syndicat mixte des transports, dans le cadre du projet de réalisation du tronçon de la ligne de tramway passant sur NOYELLES-GODAULT, qui se déroulera du 25 octobre au 30 novembre 2010,

. **à l'unanimité**, autorise le versement à l'Office culturel des participations pour le projet « Eveil et Culture plurielle » au titre de l'année 2010, cette action relevant du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (participation de la ville de 11 890 € et participation de l'Etat de 6 402 €),

. **à l'unanimité**, accepte le principe de remboursement anticipé de l'emprunt contracté pour la construction de l'EHPAD « la Rive d'or », en vue de sa cession à la société d'H.L.M. « le Logement rural » partenaire de « La Vie Active » et accepte de modifier le budget principal Commune par décision modificative n° 1 afin d'inscrire les crédits nécessaires au remboursement anticipé de cet emprunt. Il est précisé que le coût de ce remboursement sera pris en charge par « Le Logement rural »,

. **à l'unanimité**, institue, à compter du 1^{er} janvier 2011, un abattement spécial à la base de la taxe d'habitation en faveur des personnes handicapées ou invalides, d'un montant de 10 %. Cet abattement facultatif s'applique à la valeur locative afférente à l'habitation principale. Pour en bénéficier, le redevable doit satisfaire à au moins une des conditions suivantes :

- . être titulaire de l'allocation supplémentaire d'invalidité,
- . être titulaire de l'allocation aux adultes handicapés,
- . être atteint d'une infirmité ou d'une invalidité l'empêchant de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence,
- . être titulaire de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L. 241.3 du code de l'action sociale et des familles,
- . ou qui occupe son habitation avec des personnes visées ci-dessus.

Le redevable de la taxe d'habitation devra par ailleurs adresser au Centre des Impôts, avant le 1^{er} janvier, une déclaration comportant tous les éléments justifiant de sa situation

Informations

Décision prise par M. le Maire en vertu de sa délégation de pouvoirs

- décision municipale n° 2010/04 relative à signature du marché concernant la réfection de la toiture du centre culturel Henri-Matisse (procédure adaptée),

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.

—